Association Nationale de Retraités
Groupe Paris
Reconnue d'intérêt général

Lettre ouverte aux adhérents de l'ANR Paris

Encore une fois, les retraités sont ciblés !

Chers adhérents,

Une nouvelle fois, les retraités sont injustement stigmatisés. Une proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale (n°1147) entend imposer à toutes les personnes âgées de **70 ans et plus** une **visite médicale obligatoire tous les cinq ans** pour conserver leur permis de conduire.

Nous disons non.
C'est **injuste, disproportionné et profondément discriminatoire.**

Les faits sont clairs et incontestables :
👉 Les **jeunes conducteurs** de 18 à 24 ans représentent **20 % des tués sur la route** alors qu'ils ne constituent que 9 % de la population.
👉 Les 25-34 ans sont impliqués dans **23 % des accidents mortels**, les 35-49 ans dans 22 %, et les 50-64 ans dans 18 %.
👉 Les conducteurs de **65 ans et plus** sont à l'origine de **seulement 17 % des accidents mortels** : ils constituent **la tranche d'âge la moins accidentogène.**

Cette proposition ne repose sur **aucune donnée scientifique sérieuse.** Elle instrumentalise des situations dramatiques isolées pour justifier une mesure généralisée, inutile et humiliante.

Ce n'est pas une politique de sécurité routière.
C'est une politique d'exclusion et de mise à l'écart.

Nous savons tous que **la mobilité est un facteur clé d'autonomie et de liberté.** Le permis de conduire permet aux seniors de continuer à vivre pleinement, à voir leurs proches, à participer à la vie sociale.

Ne soyons pas dupes.
Une tentative de réforme visant tous les conducteurs avait échoué en 2024. Aujourd'hui, on revient par la petite porte en ciblant les plus âgés. Derrière cette proposition, c'est la remise en cause **du permis de conduire valable à vie** qui se profile.

Qu'apporterait réellement une visite médicale tous les cinq ans ?
Un médecin, lors d'une consultation rapide, n'est ni en mesure d'évaluer la capacité de conduire en situation réelle, ni de juger la réactivité dans des cas d'urgence.

Nous ne nions pas que l'âge entraîne des changements physiologiques. Mais **ces évolutions sont individuelles et ne peuvent en aucun cas être réduites à une simple question d'âge.**

ANR Paris : 13 rue des Immeubles Industriels – 75011 Paris
Tél : 01 45 65 05 96 Mobile : 06 40 48 71 56 Mail : anrparis@orange.fr Site Internet : anrparis-75.fr

Association Nationale de Retraités
Groupe Paris
Reconnue d'intérêt général

Ce que nous devons défendre :
✓ Un vrai accompagnement tout au long de la vie des conducteurs.
✓ Des mesures ciblées sur les situations à risque réelles, non sur une catégorie d'âge.
✓ Le maintien du permis de conduire valable à vie.

Nous refusons catégoriquement cette discrimination.
Les retraités ne sont pas un danger. Ils sont des citoyens responsables et doivent être respectés comme tels.

Mobilisons-nous ensemble pour dire non à cette proposition de loi injuste.

L'Association Nationale de Retraités Paris

ANR Paris : 13 rue des Immeubles Industriels – 75011 Paris
Tél : 01 45 65 05 96 Mobile : 06 40 48 71 56 Mail : anrparis@orange.fr Site Internet : anrparis-75.fr